

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 1^{er} juillet

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 20 juin 2024

Date d'affichage 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Lydie WEISS, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Françoise DUPARC, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Allan BERTU et Cédric EVANO **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Philippe GIRONDEL, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Jean-Claude ESTIENNE et Sonia CANTELOUP.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART, Marc DURAN, Allan BERTU et Cédric EVANO.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Jean-Pierre BOUILLON.

N° 2024-079 – ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) EXTRASCOLAIRES 11-17 ANS ET ACCUEIL DES JEUNES ADULTES (AJA) – CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) POUR LES PROMENEURS DU NET DU CALVADOS

Depuis plusieurs années, Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes ; ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement, devenus en peu de temps, un média de masse qu'utilisent plusieurs fois par jour les jeunes de 11-25 ans.

Pour ce public notamment, internet offre des potentialités mais présente également des risques. Il devient donc essentiel d'accompagner les pratiques des jeunes et de minimiser les risques et dérives de tout ordre, tout en valorisant les compétences qu'ils ont acquises.

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados s'engage depuis 2018 dans le déploiement du dispositif « Promeneurs de Net » sur son territoire et s'associe à de nombreux acteurs du champ de la jeunesse.

Le dispositif « Promeneurs du Net » permet à l'éducateur ou à l'animateur qui intervient habituellement auprès des jeunes de 11-25 ans, d'utiliser Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement et/ou collectivement : l'espace numérique devient un territoire investi par le professionnel comme les autres lieux de vie et constitue ainsi un nouveau lieu de captation des jeunes.

À cette fin, le Promeneur du Net établit une relation de confiance avec les jeunes et se met en contact avec eux pour :

- Répondre à leurs préoccupations ;
- Les orienter ;
- Leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire, faisant ainsi le lien entre rencontre virtuelle et monde réel.

Le Promeneur du Net est formé et accompagné pour la mise en œuvre de cette nouvelle mission par La Maison des Adolescents du Calvados, coordinatrice départementale du réseau de Promeneurs du Net.

Depuis les débuts du dispositif, en 2020, la Ville d'Ifs s'est engagée comme partenaire de la CAF. Le service Enfance Jeunesse a recours à trois promeneurs du Net qui s'impliquent dans le dispositif à raison de 2 heures hebdomadaires chacun : 2 animateurs de l'ACM 11-17 ans et la coordinatrice de l'AJA 16-25 ans.

La précédente convention s'étant achevée fin décembre 2023 et afin de conserver la continuité du dispositif, un renouvellement de la convention et de la charte est proposé jusqu'au 31 décembre 2027.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale ;

VU l'article D 521-1 du Code de l'Éducation ;

VU la délibération du conseil municipal n°2015-037 du 30 mars 2015 relative à l'adoption du Projet Éducatif Global ;

VU la Convention Territoriale Globale 2022/2025 (CTG) signée le 08 novembre 2022 relative à la Prestation de Service Jeunes ;

VU l'avis de la commission « Jeunesse et Sports » réunie le 25 juin 2024 ;

CONSIDERANT que le dispositif des « Promeneurs du Net » développé par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados en partenariat avec La Maison des Adolescents du Calvados permet d'assurer une présence éducative auprès des jeunes sur Internet et les réseaux sociaux par trois professionnels de la Ville, animateurs de l'ACM 11-17 ans et coordinatrice de l'AJA du service Enfance Jeunesse ;

CONSIDERANT que la participation au dispositif des « Promeneurs du Net » s'inscrit dans la politique municipale d'accompagnement de la jeunesse ;

CONSIDERANT que la signature de la convention de fonctionnement et de la charte des « Promeneurs du Net du Calvados » permet de déterminer l'engagement de la Ville d'Ifs dans le dispositif partenarial des « Promeneurs du Net » ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler le partenariat avec la CAF relatif au dispositif des « Promeneurs du Net du Calvados » jusqu'au 31 décembre 2027.

ACTE les termes de la convention de fonctionnement et de la charte du dispositif des « Promeneurs du Net du Calvados », ci-annexées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 3 juillet 2024

Affichée le : 3 juillet 2024

Acte à classer

2024-079

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T16-02-26.00 (MI254074491)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240703-2024-079-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extrascolaires 11-17 ans et Accueil des jeunes adultes (AJA) - Convention avec la caisse d'allocations familiales (CAF) pour les promeneurs du net du calvados

Date de décision : 03/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-079.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[14a.Convention](#)[Promeneurs du Net-
Corentin](#)[LECARPENTIER.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[14b.Convention](#)[Promeneurs du Net-Élodie
BENACHOUR.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[14c.Convention](#)[Promeneurs du Net-
Mathilde ELISSALDE.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/07/24 à 15:16

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 03/07/24 à 16:02

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 16:08



Promeneurs du Net du Calvados : Convention de Fonctionnement

Cette convention lie la CAF du Calvados représentée par Myriam HARLEY, Directrice et
..... La Ville d'IFS, représentée par:
Michel PATARD - LEGENDRE, (Elu/Responsable).
Maire

Initiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche depuis 2010 et généralisée à la plupart des Caf, la démarche du Réseau de Promeneurs du Net consiste à assurer une présence éducative sur internet à destination notamment du public pré-ados et ados. Cette présence qui permet d'informer et de communiquer avec les jeunes internautes à travers les réseaux sociaux et ainsi d'apporter une veille éducative via le numérique.

Pour le département du Calvados, la coordination du réseau des Promeneurs du Net est assurée par la Maison Des Adolescents du Calvados. Il s'agit de coordonner, animer et promouvoir le réseau de Promeneurs du Net au sein du département. Le coordinateur accompagne et soutient également les Promeneurs du Net dans leur pratique individuelle.

Comme le recommande la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, par la signature de la convention de fonctionnement (comprenant la charte des Promeneurs du Net), votre structure s'engage dans la démarche Promeneurs du Net pour la durée de la Convention d'Objectifs et de Gestion, jusqu'au **31 Décembre 2027**.

Cet engagement consiste à :

- Assurer une présence éducative sur internet
- Contribuer au réseau
- Participer aux formations obligatoires.

Vous trouverez ces documents ci-après. Pour rappel, ce document doit être signé par chaque Promeneur du Net de votre établissement.

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître le projet à

Charte des Promeneurs du Net

toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes et adultes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques, préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas

forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmiers, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- Le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- Une photo personnelle qui permet de vous identifier ;
 - *La personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- Le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- Les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »;
- Les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- Le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- Créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- Rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- Etablir une relation de confiance, échanger, partager ;
- Conseiller, informer, prévenir ;
- Contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- Accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ; • rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- Proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs («chats», conversations instantanées, forums, groupes de discussion...) ;
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- Assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- Participer aux temps obligatoires de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- Une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- Une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Votre structure et le Promeneur du Net s'engagent à participer à la formation continue obligatoire, associée à des échanges de pratiques pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Pour le Calvados, un comité de pilotage composé de la CAF, la MDA14, l'ARS, l'éducation nationale, la Région Normandie, le Conseil Départemental, le SDJES est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Ce comité de pilotage a pour mission de choisir parmi les structures candidates, celles qui intégreront le réseau. Les Promeneurs du Net seront alors accompagnés par le coordinateur départemental.

Les structures s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche (selon le calendrier prédéfini).

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- Prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Promeneurs du Net et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- Respect de la dignité de la personne ;
- Interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion idéologique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes,

négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait àIFS..... le

CAF du Calvados

Directrice

Signature

Nom de la structure employeur

Ville d'IFS

Nom du représentant

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE

Nom du Promeneur du Net

Corentin LECARPENTIER

Fonction

Animateur ACTI 11-17ans



Signature

Merci de retourner les documents signés :

Par mail : guillaume.foucher@maisondesados14.fr

ou

Par voie postale :

Maison Des Adolescents du Calvados

Guillaume FOUCHER, Coordinateur du Réseau de Promeneurs du Net,

9 Place de la Mare 14000 CAEN



Promeneurs du Net du Calvados : Convention de Fonctionnement

Cette convention lie la CAF du Calvados représentée par Myriam HARLEY, Directrice et

..... *La Ville d'IFS*, représentée par:
Michel PATARD-LEGENDRE, (Elu/Responsable).
Maire

Initiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche depuis 2010 et généralisée à la plupart des Caf, la démarche du Réseau de Promeneurs du Net consiste à assurer une présence éducative sur internet à destination notamment du public pré-ados et ados. Cette présence qui permet d'informer et de communiquer avec les jeunes internautes à travers les réseaux sociaux et ainsi d'apporter une veille éducative via le numérique.

Pour le département du Calvados, la coordination du réseau des Promeneurs du Net est assurée par la Maison Des Adolescents du Calvados. Il s'agit de coordonner, animer et promouvoir le réseau de Promeneurs du Net au sein du département. Le coordinateur accompagne et soutient également les Promeneurs du Net dans leur pratique individuelle.

Comme le recommande la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, par la signature de la convention de fonctionnement (comprenant la charte des Promeneurs du Net), votre structure s'engage dans la démarche Promeneurs du Net pour la durée de la Convention d'Objectifs et de Gestion, jusqu'au **31 Décembre 2027**.

Cet engagement consiste à :

- Assurer une présence éducative sur internet
- Contribuer au réseau
- Participer aux formations obligatoires.

Vous trouverez ces documents ci-après. Pour rappel, ce document doit être signé par chaque Promeneur du Net de votre établissement.

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître le projet à

Charte des Promeneurs du Net

toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes et adultes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques, préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas

forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmiers, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- Le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- Une photo personnelle qui permet de vous identifier ;
 - *La personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- Le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- Les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »;
- Les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- Le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- Créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- Rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- Etablir une relation de confiance, échanger, partager ;
- Conseiller, informer, prévenir ;
- Contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- Accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ; • rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- Proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs («chats», conversations instantanées, forums, groupes de discussion...);
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- Assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- Participer aux temps obligatoires de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- Une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- Une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Votre structure et le Promeneur du Net s'engagent à participer à la formation continue obligatoire, associée à des échanges de pratiques pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Pour le Calvados, un comité de pilotage composé de la CAF, la MDA14, l'ARS, l'éducation nationale, la Région Normandie, le Conseil Départemental, le SDJES est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Ce comité de pilotage a pour mission de choisir parmi les structures candidates, celles qui intégreront le réseau. Les Promeneurs du Net seront alors accompagnés par le coordinateur départemental.

Les structures s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche (selon le calendrier prédéfini).

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- Prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Promeneurs du Net et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- Respect de la dignité de la personne ;
- Interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion idéologique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes,

négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à I.F.S...... le

CAF du Calvados

Directrice

Signature

Nom de la structure employeur

Ville d'I.F.S.

Nom du représentant

Le Maire,
Michel PATARD-LEGENDE



Signature

Nom du Promeneur du Net

Elodie BENACHOUR

Fonction

Animatrice 11-17 ANS

Merci de retourner les documents signés :

Par mail : guillaume.foucher@maisondesados14.fr

ou

Par voie postale :

Maison Des Adolescents du Calvados

Guillaume FOUCHER, Coordinateur du Réseau de Promeneurs du Net,

9 Place de la Mare 14000 CAEN



Promeneurs du Net du Calvados : Convention de Fonctionnement

Cette convention lie la CAF du Calvados représentée par Myriam HARLEY, Directrice et

..... La Ville d'IFS, représentée par:
Yichel PATARD-LEGENDE, (Elu/Responsable).
Laire

Initiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche depuis 2010 et généralisée à la plupart des Caf, la démarche du Réseau de Promeneurs du Net consiste à assurer une présence éducative sur internet à destination notamment du public pré-ados et ados. Cette présence qui permet d'informer et de communiquer avec les jeunes internautes à travers les réseaux sociaux et ainsi d'apporter une veille éducative via le numérique.

Pour le département du Calvados, la coordination du réseau des Promeneurs du Net est assurée par la Maison Des Adolescents du Calvados. Il s'agit de coordonner, animer et promouvoir le réseau de Promeneurs du Net au sein du département. Le coordinateur accompagne et soutient également les Promeneurs du Net dans leur pratique individuelle.

Comme le recommande la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, par la signature de la convention de fonctionnement (comprenant la charte des Promeneurs du Net), votre structure s'engage dans la démarche Promeneurs du Net pour la durée de la Convention d'Objectifs et de Gestion, jusqu'au **31 Décembre 2027**.

Cet engagement consiste à :

- Assurer une présence éducative sur internet
- Contribuer au réseau
- Participer aux formations obligatoires.

Vous trouverez ces documents ci-après. Pour rappel, ce document doit être signé par chaque Promeneur du Net de votre établissement.

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître le projet à

Charte des Promeneurs du Net

toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes et adultes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques, préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas

forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmiers, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- Le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- Une photo personnelle qui permet de vous identifier ;
 - *La personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- Le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- Les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;
- Les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- Le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- Créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- Rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- Etablir une relation de confiance, échanger, partager ;
- Conseiller, informer, prévenir ;
- Contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- Accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ; • rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- Proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs («chats», conversations instantanées, forums, groupes de discussion...);
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- Assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- Participer aux temps obligatoires de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- Une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
 - Une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.
- Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Votre structure et le Promeneur du Net s'engagent à participer à la formation continue obligatoire, associée à des échanges de pratiques pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Pour le Calvados, un comité de pilotage composé de la CAF, la MDA14, l'ARS, l'éducation nationale, la Région Normandie, le Conseil Départemental, le SDJES est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Ce comité de pilotage a pour mission de choisir parmi les structures candidates, celles qui intégreront le réseau. Les Promeneurs du Net seront alors accompagnés par le coordinateur départemental.

Les structures s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche (selon le calendrier prédéfini).

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- Prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Promeneurs du Net et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- Respect de la dignité de la personne ;
- Interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion idéologique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes,

négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à I.F.S...... le

CAF du Calvados

Directrice

Signature

Nom de la structure employeur

Ville d'IFS

Nom du représentant

Le Maire,
Michel PATARD-LEGENDE



Nom du Promeneur du Net

Yathilde ELISSALDE

Fonction

Coordinatrice AJA
16-25 ANS

Signature

Merci de retourner les documents signés :

Par mail : guillaume.foucher@maisondesados14.fr

ou

Par voie postale :

Maison Des Adolescents du Calvados

Guillaume FOUCHER, Coordinateur du Réseau de Promeneurs du Net,

9 Place de la Mare 14000 CAEN